



Environnement Dhuis et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme

Gagny, le 22 juin 2021

Observations PLUi EPT Grand Paris Grand Est Etude Initiale de l'Environnement / Diagnostic

ENDEMA93 demande que les points suivants soient développés :

- l'utilisation économe des espaces naturels
- la diminution des obligations de déplacements motorisés
- la remise en état des continuités écologiques
- la transversalité des points traités
- la recherche de continuité dans l'aménagement entre les communes sur les limites communales.

ENDEMA93 questionne les orientations :

- quel développement des pôles commerciaux (Rosny 2, les Arcades) avec le développement du commerce en ligne ?
- faut-il poursuivre la construction de bureaux avec les changements liés au développement du télétravail ?

Les données sont à actualiser :

Des évolutions considérables ont été constatées depuis les dernières années. Pour avoir une image plus précise des changements à l'œuvre et donc des perspectives, les chiffres devraient être actualisés.

- EIE / page 40 / La carte du MOS classe en activité des espaces alors que les activités ont cessé, ainsi une partie de la fosse Maussoin est classée en carrière, la ZAC de Maison-Blanche est classée en équipement alors que ce sont des logements.

Les données du MOS utilisées ne reflètent pas l'état réel du terrain. Ainsi, les évolutions des communes de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Gagny, Neuilly-sur-Marne ne sont pas rendues par le MOS. Dès lors, il conviendrait de recalculer les espaces participant aux espaces naturels et aux continuités écologiques.

- données anciennes datant pour certains chapitres de 2010 (Modes de déplacement / EIE page 137 ; Etude globale de transport / Diagnostic volume 1 page 254), de 2015 (Caractéristiques des logements / Diagnostic volume 2 page 66)
- données sur le réchauffement climatique anciennes
- abandon du projet de Village vertical à Rosny-sous-Bois en juin 2020
- avancement du dossier classement de la forêt de Bondy en forêt de protection
- avancement du dossier sur les délaissés de l'A103
- avancement du dossier sur la carrière de l'Ouest à Gagny

Les données sont à compléter :

- EIE : étude microclimatique portant sur le territoire (l'EIE présente des études qui portent sur Le Bourget)

- EIE / page 94 / la biodiversité du territoire : les abords des voies SNCF, dont le linéaire est important sur le territoire, ne sont pas répertoriés comme continuités écologiques ou espaces ouverts
- EIE : le trame noire n'est pas mentionnée
- EIE : le ru Saint Roch n'est pas mentionné
- étude sur l'impact de la climatisation des grandes zones commerciales, des bureaux, des locaux d'activité, des habitations
- étude de circulation
- étude sur le vélo
- étude sur la pérennité des commerces

Volet patrimoine / Diagnostic volume 1 page 160 et sq

Le volet patrimonial est très général. De nombreux éléments manquent.

Ainsi, il n'est pas du tout fait mention des labels existants, qui ne protègent certes pas, mais qui identifient bel et bien du patrimoine sur le territoire :

- le label "Architecture contemporaine remarquable", qui remplace le label "patrimoine du XXe siècle", pour le ministère de la Culture et la DRAC IDF, avec seulement un édifice cependant, église Saint-Michel de Livry-Gargan, les autres étant des Monuments historiques du XXe siècle (lycée Schweitzer, église du Raincy...)
- le label "Patrimoine d'intérêt régional" du Conseil régional d'IDF :

Sites labellisés Patrimoine d'intérêt régional en Île-de-France (iledefrance.fr)

avec plusieurs sites concernés :

- ancienne poudrerie nationale de Sevrans-Livry à Vaujours
- cité-jardin de la Poudrerie à Livry-Gargan
- fort de Villiers à Noisy-le-Grand
- bâtiment des anciennes cuisines de l'hôpital de Maison-Blanche à Neuilly-sur-Marne
- église Saint Pierre-Saint Paul à Montfermeil
- château de la forêt à Livry-Gargan
- temple du Raincy au Raincy.

Une carte générale de synthèse sur le patrimoine de l'EPT GPGE, rassemblant toutes les protections et identifications (MH, Sites, PLU, labels, arbres au PLU, espaces boisés classés) serait par ailleurs bienvenue. De même, une liste générale et une quantification précise de ces données seraient utiles, à des fins de connaissance mais aussi de comparaison avec les volets patrimoniaux des EPT de Seine-Saint-Denis ou d'autres départements du Grand Paris.

Par ailleurs, il importe de faire remarquer le caractère lacunaire des volets patrimoniaux des communes, notamment pour Noisy-le-Grand et Rosny-sous-Bois, où les oublis sont très nombreux pour le patrimoine "contemporain", post-Seconde Guerre mondiale. Ainsi, le grand ensemble du Bois-Perrier à Rosny-sous-Bois est mentionné, mais celui-ci ne figure pas au PLU. De même, les équipements publics sont globalement sous-représentés (éducation, sports, culture...).

Il serait important d'inscrire la démarche d'identification et de protection dans un temps plus long avec des approfondissements progressifs, lors des mises à jour régulières du PLUi au fil du temps, en s'appuyant sur l'expertise des associations et des sociétés d'histoire locale, sur le Département. Un inventaire participatif peut également s'envisager pour le patrimoine bâti, comme pour le patrimoine arboré (Plan Canopée du CD93).

Volet pollution

- nuisances de la circulation automobile sur les axes secondaires et voies de contournement liées aux stratégies d'évitement des grands axes routiers saturés
- étude sur la pollution de la Marne et les projets de baignabilité

Le document comporte de nombreuses coquilles :

EIE :

- page 60 : butte de l'Aulnoye (et non Aulnaye)

Diagnostic volume 2 :

- page 84 / paragraphe QPV : Lucien Noël : ce paragraphe n'est pas rédigé clairement

- page 157 : Fosse Maussoin (et non Fausse Maussoin)

- Page 175 : enseigne commerciale de Neuilly-sur-Marne : Super U (et non Leclerc)

- page 204 : Fosse aux Bergers (et non Fausse aux Bergers)